

Maison vendue aux enchères sans avertissement

Par **Perrineben**, le **20/04/2009** à **23:17**

Bonjour,

La maison de mon père a été vendue aux enchères sans que le juge ni son avocat ne l'avertisse de la vente. Il avait pourtant expliqué quelques semaines auparavant à son avocat qu'il avait trouvé une solution pour rembourser l'intégralité de sa dette.

A-t'il un recours alors que la maison a déjà été vendue?

Merci d'avance pour vos conseils et votre aide.

Par Solaris, le 20/04/2009 à 23:33

Bonjour,

Non, mais votre père a forcément été prévenu: une affiche a été apposé sur le bien vendu. Il a dû recevoir une commandement aux fins de saisie immobilière délivré par huissier de justice.

Il aurait dû se rendre à l'audience pour solliciter un renvoi mais cela serait resté à l'appréciation du magistrat.

L'adjudiciation est définitive.

Par **Perrineben**, le **20/04/2009** à **23:36**

Mon père n'habitait pas dans le bien vendu. Impossible de voir les affiches. Et aucune visite d'huissier, ni de commandement déposé dans la boîte aux lettres ou en mairie.